



Divorce : comment faire en cas d'absence du mari

Par **Mi6_old**, le **31/07/2007** à **18:04**

Lorsqu'un mari a , dans les faits, quitté le lieu de vie commune, depuis plus de deux ans, qu'il s'est installé dans le silence et la non réponse, comment peut faire l'épouse pour divorcer. En l'absence de réaction positive ou même négative, en présence de réponse évasive, du type, il faudra le faire...rnrnmerci

Par **poupee_russe92**, le **31/07/2007** à **18:40**

Bonjour,rnrnlorsqu'un des époux quitte le domicile et se réinstalle, il y a "abandon de domicile", ce qui peut être constaté par un expert et permettre d'engager une procédure de divorce pour faute.rnrnQuoi qu'il en soit pour engager une procédure de divorce à l'amiable, il faut que la communication soit possible avec votre mari. Dans votre situation cela semble impossible. rnrnrnL'abandon de domicile mais également l'infidélité (si elle est constatée, mais si votre mari s'est réinstallé avec quelqu'un d'autre on peut donc la prouver) sont des fautes civiles utilisables dans un divorce pour faute.rnrnVous devriez contacter un avocat pour engager cette procédure en étant bien conseillée.rnrnCordialement.rnrnEsther